

## **DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**

### **1. Dénomination et adresse de la Société**

DIRTT Environmental Solutions Ltd. (la « **Société** »)

### **2. Date du changement important**

Le 11 mai 2015

### **3. Communiqué**

La Société a diffusé un communiqué de presse le 11 mai 2015 par l'intermédiaire de Marketwired et l'a déposé dans SEDAR.

### **4. Résumé du changement important**

Le 11 mai 2015, la Société a conclu une convention, qui a par la suite été modifiée, avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par Raymond James Ltée et comprenant Financière Banque Nationale inc., Valeurs mobilières Cormark Inc., Paradigme Capital Inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc., Valeurs mobilières Beacon Ltée et Valeurs mobilières Haywood Inc. (collectivement, les « **preneurs fermes** »), aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, 4 500 000 actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** ») au prix de 8,35 \$ par action ordinaire, assortie d'une option de surallocation pouvant être exercée pendant une période de 30 jours après la clôture, afin de souscrire 675 000 actions ordinaires additionnelles (le « **placement** »). Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le produit brut total tiré du placement sera de 43 211 250 \$.

### **5. Description circonstanciée du changement important**

Le 11 mai 2015, la Société a conclu une convention avec les preneurs fermes aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu de souscrire, par voie de prise ferme, 3 600 000 actions ordinaires au prix de 8,35 \$ par action ordinaire, assortie d'une option de surallocation afin de souscrire 540 000 actions ordinaires additionnelles. Si l'option de surallocation avait été exercée intégralement, le produit brut total tiré du placement aurait été de 34 569 000 \$.

Par la suite le 11 mai 2015, la Société a conclu une convention modifiée avec les preneurs fermes afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires devant être offertes dans le cadre du placement à 4 500 000 actions ordinaires au prix de 8,35 \$ par action ordinaire et afin d'augmenter l'option de surallocation à 675 000 actions ordinaires. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le produit brut total tiré du placement sera de 43 211 250 \$.

Les actions ordinaires seront offertes au moyen d'un prospectus simplifié qui sera déposé dans toutes les provinces du Canada. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 4 juin 2015 et est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires usuelles, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto.

### **6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Sans objet

## **7. Information omise**

Sans objet

## **8. Membres de la haute direction**

Scott Jenkins  
Président  
sjenkins@dirTT.net  
403-723-5009

Derek Payne  
Chef des finances  
dpayne@dirTT.net  
403-313-9879

## **9. Date de la déclaration**

Le 20 mai 2015

### **Énoncés prospectifs**

La présente déclaration de changement important renferme des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective », au sens donné à ces expressions dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels que « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « croire », « continuer », « planifier » ou d'autres termes similaires, conjugués au futur ou au conditionnel. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, des énoncés relatifs à la taille du placement et au moment de la réalisation du placement. Les énoncés prospectifs se fondent sur des prévisions de résultats futurs, des estimations de montants ne pouvant être établis dans l'immédiat et d'hypothèses qui, bien que la direction les estime raisonnables, sont assujetties de par leur nature à des incertitudes et à des éventualités sur les plans commercial, économique et concurrentiel. Les énoncés prospectifs sont assujettis à divers risques et incertitudes concernant les facteurs spécifiques indiqués dans les documents que la Société dépose périodiquement auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes. Ces facteurs comprennent des incertitudes relatives aux marchés financiers actuels, à la capacité d'obtenir les approbations ou les consentements nécessaires dans le cadre du placement, la capacité de DIRT T de respecter les conditions du placement ou de par ailleurs réaliser la clôture du placement, et d'autres risques et incertitudes connexes. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour l'information prospective, sauf dans la mesure requise par la loi applicable. Cette information prospective représente le jugement des membres de la direction en fonction de l'information dont ils disposent actuellement. Aucun énoncé prospectif ne peut être garanti et les résultats réels futurs pourraient différer considérablement. Par conséquent, le lecteur est avisé de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs ou à l'information prospective.